



2010

# Conseil Municipal



Méry-sur-Marne

Le 23/06/2010

**L'an deux mil dix, le vingt-trois juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard DESFERET, Maire de MERY-SUR-MARNE.**

Présents : Mme MAFFLARD, M BONTEMPELLI, Adjoint.  
Mmes DE CILLIA, RAFFAINI, VILLATTE  
Mr TOUZET

Absents excusés : Mme CLEMENT représentée par Mme RAFFAINI

Absents : Mme CORNU, Mr ULRICH

Secrétaire de séance : Mme MAFFLARD

M DESFERET demande d'ajouter à l'ordre du jour les questions diverses. Adopté à l'unanimité.  
Les compte-rendus des Conseil Municipaux des 09/04 et 17/05/2010 sont signés par les Conseillers présents.

### **1/ DELIBERATION SUR SUBVENTION COMMUNALE A MERY POPPIN'S**

Le Conseil a pris connaissance des comptes 2009/2010 et prévisionnel 2010/2011 de l'association MERY POPPIN'S.

Le compte 2009/2010 laisse apparaître un résultat négatif de 2 001,24 € malgré la prévoyance d'une subvention de 3 000 €

Conscient du besoin des familles pour la garde périscolaire des enfants, des difficultés à trouver des assistantes maternelles agréées quasiment inexistantes sur MERY, et afin que l'association puisse partir sur de bonnes bases pour l'année scolaire 2010/2011 le Conseil décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention exceptionnelle de 5 000 €

### **2°) DELIBERATION MODIFICATIVE BUDJET 2010**

Le Conseil, à l'unanimité, décide de virer la somme de 5 000 € du compte 022 dépenses imprévues au compte 6574 subvention.

### **3°) QUESTIONS DIVERSES**

Mr DESFERET indique qu'il serait nécessaire de repeindre la salle polyvalente pour installer la classe provisoire dans des locaux propres et demande quelle couleur conviendrait. Le blanc a été retenu.

Mr DESFERET informe qu'il a demandé l'intervention de 3 agents de sécurité pour la fête. Une rixe survenue lors de la brocante du 13 juin 2010 a été déterminante pour ce choix.

Mr DESFERET a rencontré lundi 21 juin l'Inspecteur de l'Education Nationale du secteur de LA FERTE SOUS JOUARRE pour l'installation de la classe provisoire à la rentrée prochaine dans la salle polyvalente. L'Inspecteur de l'Education Nationale est d'accord pour une dérogation pour occuper la salle telle quelle.

Une demande a été faite aux pompiers pour leur validation à ce sujet. Celle-ci sera transmise à l'Inspecteur de l'Education Nationale.

Mr DESFERET fait observer qu'une classe provisoire a été agréée dans la salle des fêtes de la commune de SAINTE AULDE dans des conditions similaires.

Mr BONTEMPELLI informe qu'il a rendez-vous samedi matin avec Mr MARIE pour essayer de dégager la source du FROUET.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est close à 21 H 10 et la parole est donnée à l'assistance.

La secrétaire de séance

M. MAFFLARD

Le Maire,

B.DESFERET